

SYNTHESE DU CONTROLE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Exercice 2024

Objectif de la note :

Le SIGERLy est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur son territoire. À ce titre, il est propriétaire des réseaux concédés et en confie l'exploitation à Enedis ainsi que la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente à EDF, dans le cadre du contrat de concession signé le 6 juillet 2006 pour une durée de 25 ans.

Cette position d'autorité concédante donne au Syndicat un droit et une responsabilité de contrôle sur l'exécution du contrat. Le cahier des charges permet notamment au SIGERLy de procéder aux vérifications nécessaires et d'obtenir les documents techniques ou comptables utiles à l'exercice de cette mission, sans toutefois intervenir dans la gestion de l'exploitation.

Le contrôle de l'exercice 2024 fait apparaître une **concession globalement performante**, bénéficiant notamment d'un réseau très largement enfoui et d'une bonne continuité moyenne d'alimentation. Il met toutefois en évidence plusieurs enjeux : le renouvellement de certaines technologies vieillissantes, en particulier les câbles HTA à isolation papier imprégné (CPI), des disparités de qualité d'alimentation entre territoires, la nécessité de maintenir un niveau suffisant d'investissement sur le réseau existant et l'amélioration des données mises à disposition du SIGERLy.

À retenir

La qualité globale de distribution est bonne, mais elle repose sur un patrimoine dont certaines composantes vieillissantes nécessitent une vigilance particulière et un renouvellement suffisamment soutenu.

1. CRAC et audit de concession : deux exercices complémentaires

Chaque année, Enedis et EDF doivent remettre au SIGERLy un **compte rendu annuel d'activité de concession – CRAC**. Celui-ci rend notamment compte des travaux réalisés, de l'exploitation du réseau, de la qualité de service, des relations avec les usagers et de différents éléments patrimoniaux et comptables. L'analyse menée par le SIGERLy consiste notamment à vérifier que ce document satisfait aux obligations prévues par le contrat et la réglementation.

Le **contrôle approfondi de la concession** constitue un exercice différent. Le SIGERLy demande aux concessionnaires des données beaucoup plus détaillées que celles figurant dans le CRAC puis les

analyse, avec l'appui d'un prestataire spécialisé et d'un audit sur site. Ce contrôle permet d'apprécier plus précisément l'état du patrimoine, les investissements, la qualité de distribution, les comptes et les services rendus aux usagers.

Les deux démarches portent ici sur le même exercice 2024 et se complètent : le CRAC correspond à ce dont les concessionnaires rendent compte au SIGERly ; l'audit permet au SIGERly de vérifier et d'approfondir cette information.

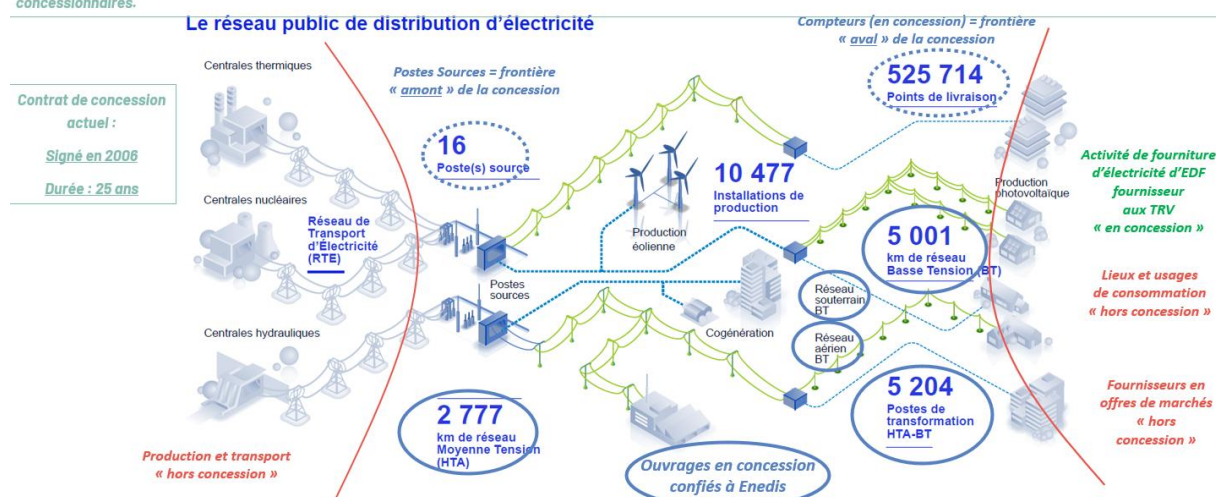
Cette complémentarité apparaît clairement sur plusieurs sujets. L'analyse du CRAC 2024 demande par exemple que soient intégrés le stock des câbles CPI, les réseaux HTA de faible section et le nombre de transformateurs HTA/BT. L'audit démontre précisément pourquoi certaines de ces données sont essentielles au contrôle de la concession.

Pour le comité syndical du 23 septembre, il est ainsi proposé d'adopter le CRAC 2024 **avec réserves**, tout en maintenant les demandes d'amélioration déjà adressées aux concessionnaires.

2. Une concession importante et un réseau fortement enfoui

À fin 2024, la concession compte environ **525 700 usagers**. Elle est alimentée par 29 postes sources, dont 16 situés à l'intérieur de son périmètre. Elle comprend notamment **2 777 km de réseau moyenne tension (HTA)** et environ **5 000 km de réseau basse tension (BT)**.

>>> Les réseaux de distribution d'électricité sont la propriété des collectivités délégataires (SIGERly). En cela, elles sont en droit de disposer, de la part de leurs entreprises délégataires, des éléments d'information nécessaires pour juger de l'état de leur patrimoine, du niveau correct de son renouvellement et de la qualité des services rendus par les concessionnaires.

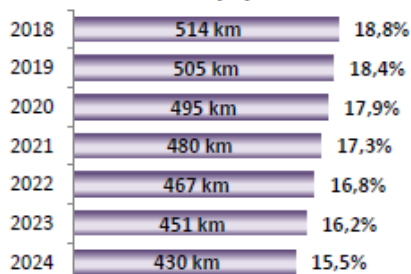


Une caractéristique particulièrement favorable du territoire est le niveau d'enfouissement des réseaux. Le réseau HTA est enfoui à **93,4 %**, soit un taux très supérieur à la moyenne nationale, proche de 53 %. Cette situation réduit notamment l'exposition du réseau aux intempéries (vent, pluie, neige collante, tempête...).

Le réseau BT présente également un taux d'enfouissement élevé, de l'ordre de **79 %**, contre environ 49 % au niveau national. La part du réseau BT aérien nu, plus fragile, est désormais limitée à environ 3 % du réseau.

103 incidents recensés sur les réseaux HTA souterrains, **57 ont concerné des CPI**, soit 55 %. Leur fréquence d'incident atteint 13,3 incidents pour 100 km, près de six fois celle des câbles souterrains synthétiques.

Evolution du réseau HTA en câble papier



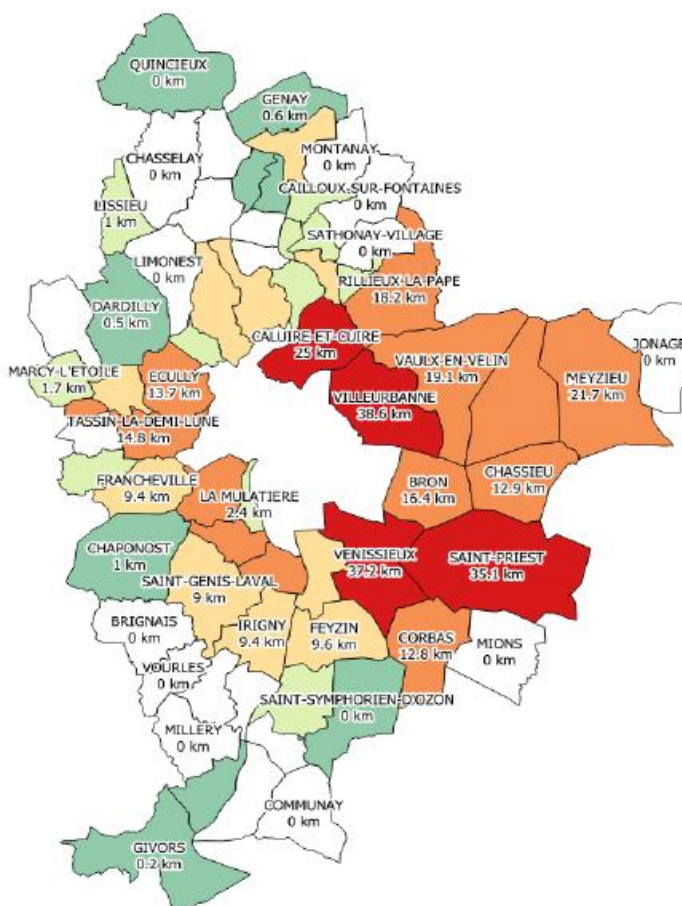
Ces ouvrages sont par ailleurs sensibles aux épisodes de fortes chaleurs. 40 incidents de ce type avaient été enregistrés en 2023 et 29 en 2024. Lors des épisodes caniculaires de l'été 2025, le Sigerly a rédigé une lettre ouverte à Enedis lui demandant d'accélérer le renouvellement des câbles HTA souterrains incidentogènes.

Le renouvellement est engagé : le stock de CPI est passé d'environ 514 km en 2018 à 430 km fin 2024. Mais au rythme moyen observé sur les dernières années, environ

15 km renouvelés par an, la résorption complète interviendrait seulement autour de 2053.

Le contrôle conduit donc à considérer le renouvellement des câbles HTA les plus incidentogènes comme la principale priorité patrimoniale pour maintenir dans le temps la qualité de la distribution.

Longueurs des réseaux HTA CPI par commune



Point de vigilance n°1

La qualité actuelle du réseau est satisfaisante, mais le rythme de renouvellement des anciens câbles HTA doit rester un sujet majeur de dialogue avec Enedis.

4. Une bonne qualité globale d'alimentation, mais des situations locales contrastées

La continuité d'alimentation est notamment mesurée par le **critère B**, qui correspond au temps moyen de coupure subi sur une année par un usager.

En 2024, ce temps moyen de coupure hors événements exceptionnels est de **39 minutes par usager**. Il est relativement stable : six des sept dernières années se situent entre 35 et 40 minutes. Le niveau du SIGERly est par ailleurs nettement inférieur à la moyenne nationale : le critère B hors RTE atteint 38,7 minutes contre 71,6 minutes au niveau national. Le critère B de la ville de Lyon est de 26 minutes en 2024, soit 30% plus bas que celui du SIGERly.

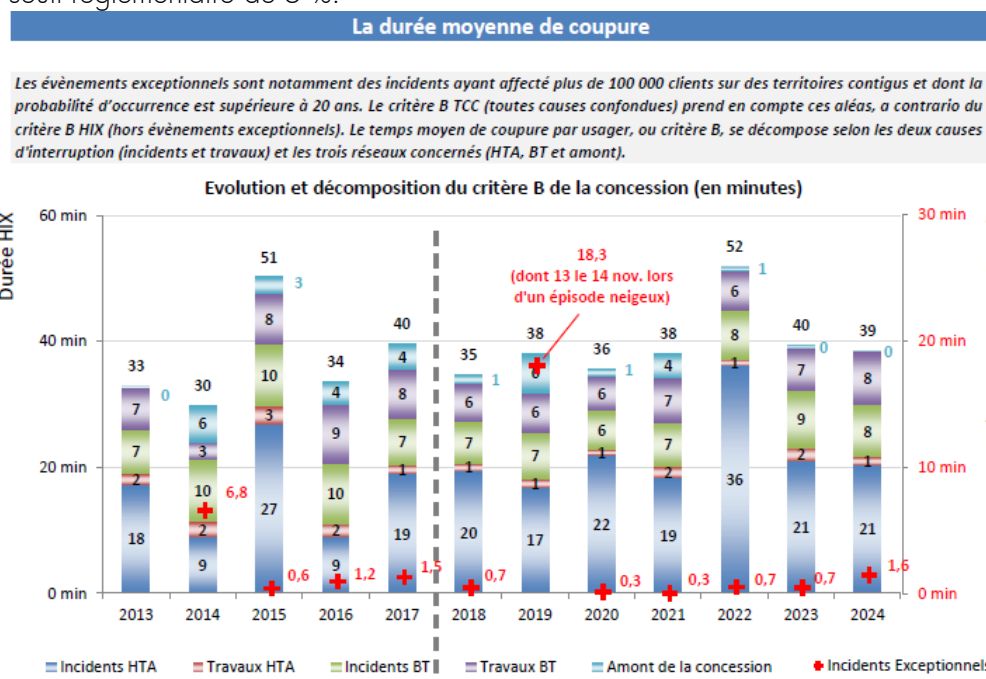
Les événements exceptionnels ont également eu un impact limité en 2024, avec 1,6 minute de coupure moyenne.

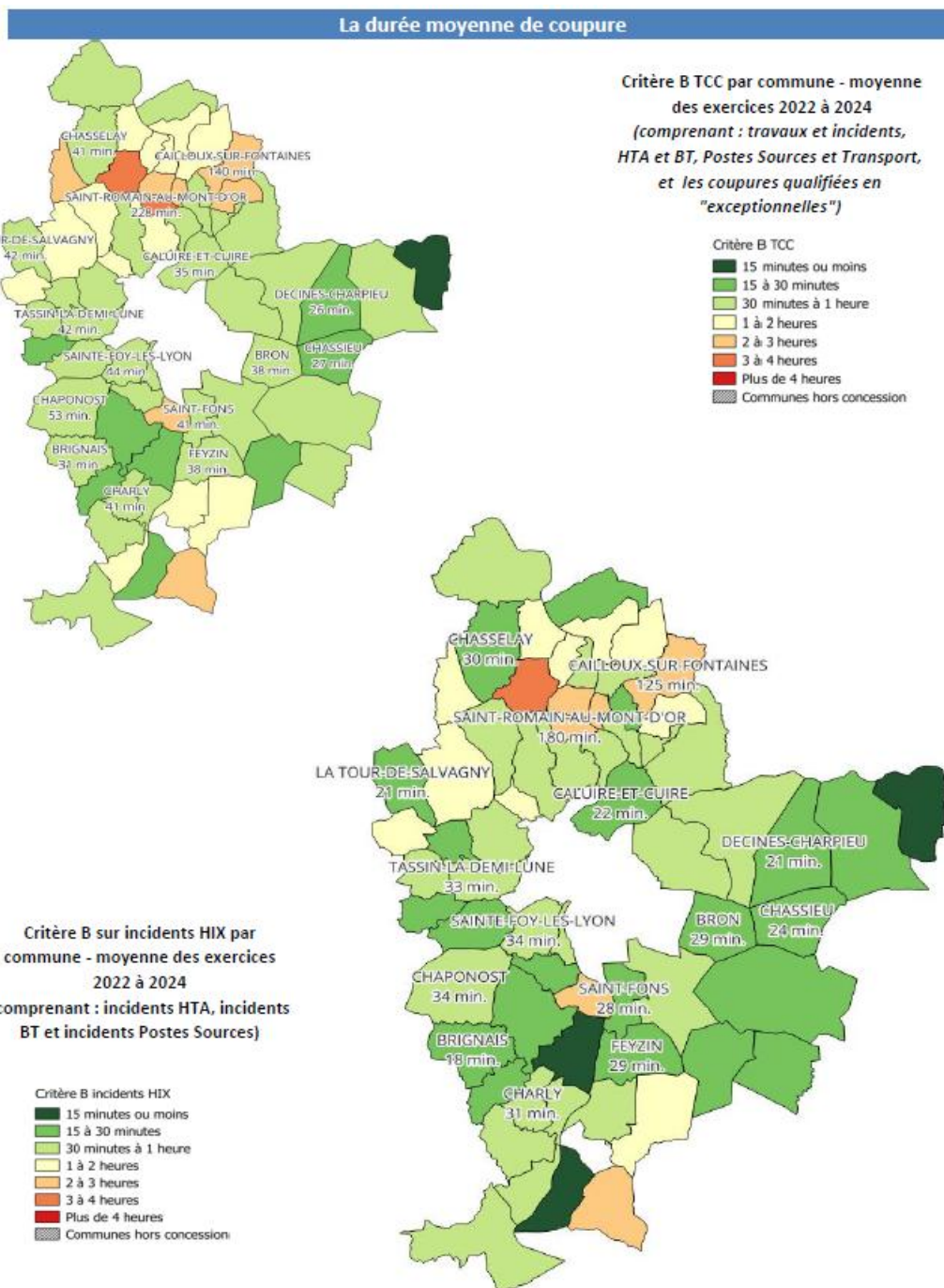
Ces résultats montrent donc une bonne continuité globale de distribution.

Cependant, la moyenne à l'échelle de la concession masque des disparités territoriales. Sur une moyenne de trois ans, **sept communes présentent plus de 2 heures de coupure liées aux incidents**, dont cinq sont regroupées dans le nord de la concession autour du secteur de Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

L'analyse sur plusieurs années est ici plus pertinente que la photographie d'une seule année : un incident important peut fortement dégrader ponctuellement l'indicateur d'une petite commune.

La fréquence des coupures reste néanmoins globalement satisfaisante et seulement **0,2 % des usagers** dépassent en 2024 les seuils fixés par le décret relatif à la qualité de la distribution, très en dessous du seuil réglementaire de 5 %.





Les cartes ci-dessus permettent de visualiser les grandes zones qui ont connu des temps de coupure moyens par usager supérieurs au reste du territoire. Les résultats sur une seule année ne peuvent être utilisés en absolu pour évaluer la continuité de fourniture. Seules des analyses de moyennes sur plusieurs années le permettent.

La combinaison des deux permet de faire passer un message simple : une bonne performance moyenne, mais une vigilance particulière sur certains secteurs.

5. Des investissements en progression, à analyser selon leur destination

Enedis a investi **57,3 M€ en 2024** sur la concession. Ce montant est en hausse et s'inscrit dans une progression marquée des investissements au cours des dernières années.

Il comprend notamment :

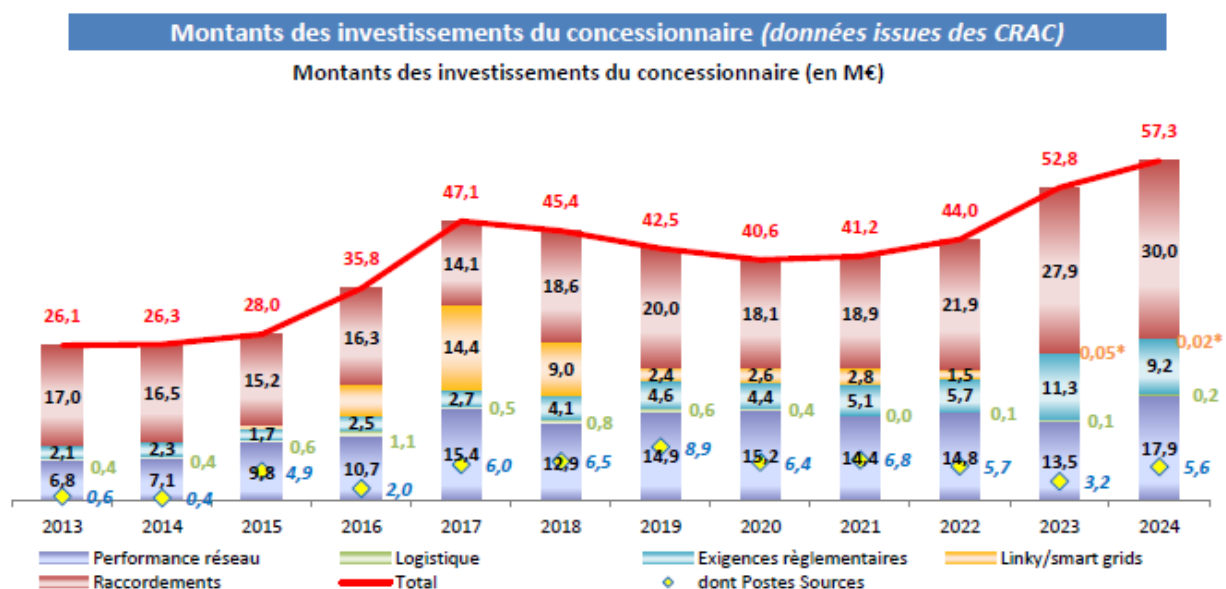
- 30 M€ pour les raccordements ;
- 17,9 M€ pour la performance et la modernisation du réseau ;
- 9,2 M€ liés aux exigences réglementaires.

L'investissement total est donc important, mais il convient de ne pas assimiler l'ensemble de ces 57,3 M€ au renouvellement du réseau existant.

Les raccordements représentent désormais **52 % des investissements**. Leur progression traduit notamment le développement des installations de production d'électricité renouvelable.

À l'inverse, les investissements consacrés directement à la performance et à la modernisation du réseau représentent environ **34 € par usager en 2024**, soit un niveau équivalent à la moyenne nationale cette année-là.

Le contrôle devra donc continuer à suivre non seulement le montant global investi mais surtout **la part effectivement consacrée au renouvellement et à la fiabilisation des ouvrages existants**, notamment les technologies les plus incidentogènes.



*A partir de 2023, la catégorie "Linky/Smart grids" ne contient plus que les dépenses pour les Smart Grids. Enedis a fait le choix d'inclure dans les "raccordements" les dépenses liées aux compteurs Linky posés depuis la fin du déploiement en masse.

6. Un réseau qui doit accompagner la transition énergétique

Le nombre d'usagers continue de progresser : **+1,1 % en 2024**, pour atteindre environ 525 700 usagers. Dans le même temps, les volumes d'électricité consommés diminuent de 0,9 %. Pour les petits consommateurs, la consommation moyenne est désormais de **4,1 MWh par an**, en baisse de 13 % en trois ans, du fait des efforts de sobriété énergétique mis en œuvre du fait de la nécessaire transition énergétique mais également le prix de l'électricité lors de la crise énergétique post-covid. Parallèlement, le développement de la production décentralisée est très rapide.

La concession compte **10 477 installations de production à fin 2024**, soit une hausse de 31 % en un an. Leur puissance cumulée atteint 292 MVA, en progression de 33 %. Le photovoltaïque représente 99,8 % du nombre des installations raccordées.

Cette évolution transforme progressivement le rôle du réseau public de distribution : historiquement conçu principalement pour acheminer l'électricité vers les consommateurs, il doit désormais également **accueillir et gérer des flux croissants de production locale**.

Cela explique notamment l'importance croissante des dépenses de raccordement et constitue un enjeu majeur pour la programmation future des investissements.

7. Une connaissance du patrimoine qui doit encore progresser

L'un des enseignements importants du contrôle concerne la qualité et la complétude des données détenues ou transmises par Enedis.

Plusieurs améliorations ont été constatées. La démarche de fiabilisation des réseaux BT a notamment conduit à corriger l'inventaire des fils nus : sur les 172 km initialement recensés fin 2022, environ 21 km ne correspondaient en réalité pas à cette technologie. Les bases technique et comptable ont progressivement été rapprochées.

Mais certaines limites demeurent. Il n'existe notamment pas encore systématiquement d'identifiant commun permettant de rapprocher chaque ouvrage entre les bases techniques, comptables et cartographiques.

Certaines données utiles au contrôle restent également manquantes ou insuffisamment détaillées, notamment :

- Certaines correspondances entre les affaires techniques et les immobilisations comptables ;
- Le détail des interruptions BT par départ ;
- Les inventaires détaillés des élévations de tension ;
- Le détail permettant de suivre les différentes étapes et délais des raccordements ;
- Certaines données de satisfaction des usagers.

Ces données sont importantes car la connaissance précise du patrimoine constitue une condition indispensable pour apprécier **son état, son renouvellement et la bonne exécution du contrat de concession**.

Cette question rejoint directement les réserves formulées sur le CRAC 2024. Le SIGERly demande notamment l'intégration dans le CRAC du stock de CPI, des réseaux HTA de faible section et du nombre de transformateurs HTA/BT. Le nombre de transformateurs mérite par exemple d'être suivi alors qu'ils représentent près de **29 M€ de valeur d'actif**.

8. Les éléments financiers et patrimoniaux à suivre jusqu'à la fin du contrat

La valeur des ouvrages concédés continue de progresser avec les investissements réalisés.

Le stock de **provisions pour renouvellement** atteint environ **159 M€ à fin 2024**. Il est constitué à 37 % pour les ouvrages HTA, 27 % pour les réseaux BT et 18 % pour les postes HTA/BT.

Le contrôle fait également apparaître une évolution de la position financière théorique entre le concédant et le concessionnaire. Elle est appelée communément le ticket de sortie. Selon les modalités comptables actuelles calculées par Enedis, la dette potentielle du syndicat concédant envers le concessionnaire (Enedis) en cas de fin de contrat est passée d'environ **6,9 M€ en 2023 à 19,6 M€ en 2024**. Cette donnée doit toutefois être interprétée avec prudence compte tenu des nombreuses hypothèses et conventions comptables entrant dans son calcul.

Ce point mérite d'autant plus d'être suivi que le contrat actuel arrive à échéance en **2031**.

À l'approche de l'échéance du contrat, le SIGERly doit disposer d'une connaissance fiable et partagée de la valeur de son patrimoine et des engagements financiers liés à la concession.

9. Les services aux usagers : une situation globalement satisfaisante, avec quelques évolutions à surveiller

En 2024, Enedis a enregistré **2 549 réclamations**, soit une hausse de 11 % après deux années de baisse. Le ratio reste néanmoins inférieur aux moyennes nationales établies sur près de 90 concessions : **48 réclamations pour 10 000 usagers**, contre une moyenne de 56 dans le panel du prestataire de contrôle.

Les demandes relatives à la relève et à la facturation représentent 62 % des réclamations et progressent de 19 %.

Du côté d'EDF, les réclamations diminuent fortement : **6 360 en 2024, soit -27 %**. Le ratio de 268 réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu est inférieur à la moyenne observée par le benchmark réalisé par le prestataire de contrôle. Le taux de réussite des appels téléphoniques à l'échelle de la région Sud-Est atteint également 89,6 %, son meilleur niveau depuis dix ans.

Enfin, concernant les difficultés de paiement, EDF ne demande plus de coupure pour impayés depuis 2022 mais recourt aux réductions de puissance. Celles-ci sont en augmentation et atteignent **4 125 situations en 2024**, dont 1 108 durant la période hivernale.

Ces éléments ne constituent pas le principal enjeu du contrôle 2024, mais justifient la poursuite du suivi des indicateurs relatifs aux usagers.

Conclusions du contrôle de l'exercice 2024

Au terme du contrôle, la concession électrique du SIGERly présente **une situation globalement satisfaisante**. Le territoire bénéficie d'un réseau très largement enfoui et d'une continuité d'alimentation meilleure que la moyenne nationale. Le niveau global des investissements progresse et le réseau accompagne une hausse particulièrement rapide de la production d'électricité décentralisée.

Ces bons résultats ne doivent toutefois pas masquer plusieurs enjeux structurants.

Le premier concerne le renouvellement du patrimoine HTA ancien. Les quelque 430 km de câbles CPI constituent aujourd'hui la principale source identifiée d'incidents sur les réseaux souterrains. Leur rythme de résorption doit constituer un sujet prioritaire dans le dialogue avec Enedis.

Le deuxième concerne les disparités territoriales. La bonne performance moyenne de la concession masque des situations plus fragiles dans certaines communes, particulièrement au nord du territoire. Leur évolution doit continuer à être suivie sur plusieurs années.

Le troisième concerne la nature des investissements. L'augmentation des investissements est positive mais une part croissante est consacrée aux raccordements. Le SIGERly doit donc continuer à suivre spécifiquement les moyens affectés au renouvellement et à la performance du réseau existant.

Le quatrième concerne la connaissance du patrimoine. Plusieurs données nécessaires à l'exercice complet du contrôle demeurent absentes ou insuffisamment détaillées. Le SIGERly doit poursuivre ses demandes afin de disposer d'une connaissance technique, patrimoniale et comptable aussi complète que possible.

Enfin, ces constats confortent plusieurs réserves formulées parallèlement dans le cadre de l'analyse du **CRAC 2024**. L'intégration dans les prochains CRAC des données relatives aux CPI, aux réseaux HTA de faible section, aux transformateurs HTA/BT et à certains éléments d'exploitation permettrait de rendre le compte rendu annuel du concessionnaire plus complet et plus directement exploitable par l'autorité concédante.